

ACBA – Bases de l'assurance construction

Code produit : ACBA

Niveau : Initiation

Modalité : Présentiel

Durée (en heure) : 21.0

Tarif : 0

Eligible DDA : oui

Public : gestionnaires de contrats d'assurance construction et chargés de clientèle

Prérequis :

aucun

Objectif

- mémoriser les différentes phases d'une construction, les intervenants, leurs responsabilités et les mécanismes de l'assurance construction

Programme de la formation

1-Introduction

- Historique
- Chiffres clés

2-Acteurs de la construction

- Maîtrise d'ouvrage
- Maîtrise d'œuvre
- Entreprises de réalisation
- Fabricants et négociants

3-Etapes de l'opération de construction

- Phases de l'opération : du choix du projet à la réception
- Notion d'ouvrage
 - Dans le Code civil
 - Dans le Code des assurances

4-Responsabilités et garanties des constructeurs

- Analyse de la responsabilité des constructeurs
 - Responsabilités et garanties légales après réception des travaux
 - Responsabilité civile générale
- Analyse des responsabilités de chaque intervenant à l'acte de construire
 - Constructeurs visés par l'article 1792-1 du Code civil
 - Autres constructeurs

5-Panorama des différents contrats d'assurance construction

- Assurances obligatoires
 - Assurance de dommages
 - Assurance de responsabilité décennale
- Assurances facultatives
 - Garanties facultatives des contrats d'assurance obligatoires
 - Contrats d'assurance facultatifs

6-Articulation et application dans le temps des différents contrats d'assurance construction Règlements des sinistres construction

- Préfinancement des réparations : mise en œuvre du contrat DO
 - Obligations de l'assuré et de l'assureur
- Gestion des recours contre les assureurs des constructeurs responsables
 - Convention Règlement Assurance Construction (CRAC)
 - Avenant n°1

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Présentations et commentaires des principales jurisprudences

